

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE CONJOINT 9 DECEMBRE 2010Ordre du jour :

- *Création de la DDFIP du Finistère,*
- *Mise en place des nouvelles règles de vie au 1^{er} janvier 2011,*
- *Information sur le Comité technique paritaire de la DDFIP 29,*
- *Questions diverses.*

Création de la DDFIP du Finistère:

Le projet d'ensemble de la nouvelle Direction a été présenté aux organisations syndicales du département. Il prend en compte le choix de la ville de Quimper pour l'implantation de la Direction unique et du pôle ressource, le maintien du pôle gestion publique à Brest, la garantie de maintien à résidence pour les agents.

Des antennes relevant des pôles « ressources » et « fiscal » sont maintenues sur Brest (pilotage du recouvrement de l'impôt des particuliers, redevance, formation professionnelle, Informatique, Immobilier et logistique) et sur Quimper (fiscalité directe locale, missions domaniales).

Le transfert des activités RH, budget, Immobilier constitue le regroupement le plus important en nombre d'emplois et également le plus stratégique.

Concernant l'immobilier, l'installation du pôle gestion publique se fera sur l'ex TG qui regroupera l'ensemble des services y compris ceux du secteur public local.

Sur Quimper, l'ensemble des services de Direction et du pôle fiscal seront regroupés sur le site de la Recette des Finances après adjonction d'une extension de 600 m², la ville de Quimper ayant donné son accord de principe sur ces travaux.

FO DGFIP n'a pas approuvé la mise en place de cette organigramme de Direction ni ses implications immobilières.

Pour FO DGFIP, la fusion des services dans un contexte de suppressions d'emplois intenable ne fait qu'accentuer la dégradation des conditions de travail des agents.

Comme pour les agents des SIP et des PRS, les agents des services de Direction des services fusionnés vont devoir s'adapter, dans l'urgence, à une réorganisation administrative précipitée et uniquement justifiée par la commande gouvernementale de juin 2007.

Vote des O sur l'organigramme DDFIP 29 :

FO DGFIP- SNUI- CGT : CONTRE. // CFDT : POUR

Généralisation des règles de vie au 1^{er} janvier 2011 :

Au 1^{er} janvier 2011, les règles de vie (horaires, ARTT, congés, CET, autorisations d'absence) s'appliqueront à tous les agents de la DGFIP en application de la circulaire du 6 mars 2009.

Afin de permettre aux agents de la filière gestion publique d'effectuer un choix individuel de leur module horaire, des consultations ont été lancées début décembre.

Une seconde consultation des services non fusionnés au 1^{er} janvier 2011 est actuellement en cours afin de déterminer le positionnement des plages horaires fixes et variables.

Deux formules ont été présentées au CTP du 9 décembre :

Proposition n°1 :

Plages fixes	9H30	11H30	14H00	16H00
Plages variables	7H30	9H30	16H00	19H00

Proposition n° 2 :

Plages fixes	10H00	12H00	14H00	16H00
Plages variables	7H30	10H00	16H00	19H00

L'adoption de ces plages fixes et variables se fait à la majorité simple des suffrages exprimés et ce choix est applicable à l'ensemble des agents du service.

A l'issue de la procédure de consultation des agents, un règlement intérieur sera présenté au Comité technique local.

Comme indiqué en liminaire, FO DGFIP avait pris acte de la circulaire du 6 mars 2009 régissant les règles de vie dans les services fusionnés et permettant le choix individuel en terme de typologie ARTT.

Ce choix individuel doit être une réelle possibilité pour l'ensemble des agents et ce quel que soit leur poste de travail y compris sur les postes d'accueil.

Pour FO DGFIP, la mise en application du projet définitif de la circulaire du 6 mars 2009 doit tenir compte de l'existant et ne pas bouleverser ce qui fonctionnait déjà correctement.

Il est à noter également que sur la question des autorisations d'absence, le projet modifié de la circulaire du 6 mars mentionnait quasi constamment la nécessité de service pour la mise en œuvre des différentes catégories d'autorisations...y compris pour participer aux épreuves de concours, en faisant allusion sur ce thème précis à des abus.. !!

L'intervention de FO DGFIP au dernier CTP central du 6 décembre dernier a permis d'obtenir la suppression de ces allusions absolument inacceptables !

Mise en place du Comité Paritaire technique de la DDFIP 29 :

La création de la DDFIP 29 entraîne la constitution d'un Comité technique paritaire départemental.

Dix sièges sont attribués à l'Administration et aux organisations syndicales ;

Pour les OS la répartition est la suivante :

- FO DGFIP : 3sièges,
- SNUI : 3 sièges,
- CGT : 2 sièges,
- CFDT : 2 sièges.

Questions diverses.

Conditions climatiques :

Les organisations syndicales ont évoqué les conditions neigeuses de début décembre qui ont provoqué des retards voire des absences pour bon nombre d'agents du département.

Le Président a indiqué qu'il ne souhaitait pas prendre de mesures générales d'autorisation d'absence, renvoyant implicitement les initiatives aux chefs de services en indiquant qu'il ne souhaitait pas connaître les décisions prises localement...

Les militants FO DGFIP restent vigilants sur cette question, l'hiver n'est pas terminé...

Emplois 2011:

En conclusion de notre déclaration liminaire, nous rappelons l'aveuglement des responsables politiques quant à la doctrine des suppressions d'emplois, notamment à la DGFIP .

Face à la réalité du terrain : agents en souffrance morale, montée de l'insatisfaction des usagers, missions menacées, les responsables locaux n'ont rien à proposer...sinon à dérouler le discours connu depuis longtemps pour justifier les suppressions d'emplois au nom de pseudos gains de productivité jamais vérifiés par les agents confrontés au quotidien.

Pour FO DGFIP, les suppressions d'emplois, assortis d'une pluie d'objectifs à atteindre contrôlés par une flopée d'indicateurs, restructurations, déménagement, absence de soutien, flicage, attaques sur le statut avec demain mobilité forcée conduisent à une spirale infernale de type France Télécom..

Un prochain Comité technique à la mi janvier fera l'état des suppressions d'emplois 2011 pour les deux filières du département.

Pour FO DGFIP un seul remède : se faire entendre haut et fort pour obtenir l'arrêt des réformes incessantes et des suppressions d'emplois !

- *Ordre du jour :*
- *Plan du centre des finances publiques (CFP) de Quimper,*
- *Plan de l'accueil de CFP de Brest,*
- *Travaux à venir,*

Mme PEUCAT, responsable du Pôle transverse, a précisé en préalable que cette réunion était tardive en raison de l'actualité (retraite, fusion de nos directions.....) et que les plans ont été validés par l'architecte. Suite à notre intervention, elle a reconnu que les modifications seraient possibles, mais à la marge et surtout sans dépenses supplémentaires...

Dans ces dossiers, la transparence de la Direction n'a pas été complète et le choix du moment de la concertation avec les OS en toute fin de processus confirme cette impression..

CFP de Quimper :

L'accueil a été le premier point des échanges entre la direction et les OS notamment en raison des incidences sur l'ensemble des services. Après une information concernant les imprimantes qui seront disponibles dans les box de réception, les discussions devraient permettre d'obtenir sauf avis contraire de l'architecte:

- une meilleur desserte des bureaux des agents d'accueil (portes)
- un local supplémentaire provisoire pour le service commun des SIP qui permet d'installer le courrier au rez-de-chaussée et de conserver le local syndical
- un m² de plus pour l'enregistrement.

D'autres demandes justifiées du PRS et de la FI semblent être plus difficiles à obtenir pour raison de pénurie de m².

Accueil de Brest :

la disposition du rez-de-chaussée de l'immeuble ne favorise pas une installation pleinement fonctionnelle de ce service. Plusieurs alternatives ont été proposées en deux jours pour résoudre les deux principales équations : l'enregistrement souhaite avoir son accueil dans la continuité du reste du service, le cadre A+ doit avoir une vision globale de l'accueil. Les débats ont fait avancer le dossier mais n'ont pas permis de satisfaire l'enregistrement. La question du trappon pour le transfert des fonds n'est pas encore solutionné, peut-être lors de l'installation du futur parking dont la conception est soumise à des règles d'urbanisme draconiennes.

L'argent continuera à être jeté par la fenêtre au CFP de Brest pendant un certain temps...

Ouvrants du CFP de Carhaix :

Les crédits sont déjà actés pour des travaux en 2011.

Dôme du CFP de Douarnenez :

Les travaux sont prévus en 2011 pour la réfection des structures extérieures au dessus de l'entrée.

Isolation et chauffage du CFP de Quimperlé :

Les immeubles ne sont plus la propriété de la DGFIP. Le déblocage des crédits nécessite l'accord de la préfecture de région ce qui risque de rallonger les délais d'intervention.

Rappelons que l'hiver dernier, lors d'une visite de site d'une délégation FO DGFIP, la température des locaux atteignait à peine 17° sur une journée relativement clémente..

Combien d'hivers difficiles pour nos collègues de Quimperlé...?

Trésorerie de Concarneau :

Le dossier du relogement avance rapidement

Plusieurs dossiers sont en cours comme l'extension de Ty Nay (ouverture des plis de la maîtrise d'œuvre), les travaux de la nouvelle direction ex-recette des Finances (les crédits pour les travaux de réhabilitation et l'étude de faisabilité de son extension sont actés pour 2011).....

A plusieurs occasions, nous avons demandé un CTP sur l'accueil, nous avons eu confirmation d'une réunion à la fin du 1^{er} trimestre 2011. Mme PEUCAT nous a indiqué que la Direction Générale a une réflexion sur ce sujet qui s'inspire de l'expérience de la Poste et de France Télécom...

Projet envisagé : se déplacer au devant du visiteur et faire une réception « debout », ; ce qui pourrait permettre de gagner des m² et de diminuer les temps d'entretien...

Malaise persistant dans les services

Pour la 20^{ème} fois depuis 1999, une enquête téléphonique d'opinion interne a été menée par l'IPSOS. 3 305 agents ont participé à celle-ci.

Ces agents issus de toutes les directions des ministères économiques et financiers ont répondu aux questions relatives aux axes de modernisation des ministères, au climat social, aux conditions de travail...

Cette enquête s'est déroulée dans la 2^{ème} quinzaine d'octobre, en plein conflit sur le projet de loi Retraites, ce qui a pu sur certains aspects influencer les réponses.

Toutefois, sans surprise, les agents interrogés ont largement conforté les constats et analyses portés par **FO** auprès des autorités ministérielles.

Trois ans après son lancement, et malgré une intense campagne de communication propagée par le ministère et les directions, guère plus d'un agent sur deux affirme connaître les grands axes de la démarche de modernisation engagée.

Encore plus symptomatique, 64% des agents reconnaissent l'intranet et les organisations syndicales comme leurs sources d'information des réformes en cours.

62% des agents perçoivent le rythme du changement dans leur direction comme trop rapide. A titre de comparaison, en mai 2001, seuls 26% le considéraient comme tel !

Ce taux est toujours aussi important à la DGCCRF (71%), à la DGDDI et la DGFIP (63%).

Même si 82% des agents jugent la démarche de modernisation « indispensable » ou « utile », les effets du changement sont perçus comme négatifs par 48% des agents.

Ce taux est très variable selon les directions, avec 84% de rejet à la DGCCRF, on perçoit très concrètement l'impact de l'éclatement de cette direction entre les DDI et les DIRECCTE.

D'autres directions marquent des taux forts importants comme l'INSEE (62%), la DGDDI (63%). Il est à noter qu'avec 33%, le Secrétariat Général voit son taux doubler par rapport au résultat obtenu par la DPAEP dans la dernière enquête.

Même sans atteindre les pics de l'enquête précédente, le taux d'agents considérant que les conditions de travail se dégradent reste fort élevé (64%), tout comme l'écoute et les méthodes de travail (56%)

Dans le même temps, les agents considèrent à 36% que le service aux usagers se dégrade.

Près d'un agent sur deux estime que le contexte est propice à la conflictualité. Même si l'enquête a été réalisée en plein conflit « retraites », ce résultat confirme ceux obtenus dans les enquêtes précédentes.

Assez paradoxalement, la même proportion d'agents perçoit « un bon climat » au sein des services !

Même si 82% des agents sont satisfaits de travailler dans ce ministère, le pessimisme est une donnée pérenne quand on les interroge sur leur situation personnelle à venir.

Pour 50%, elle va se dégrader, ce taux atteint 57% à la DGCCRF, certainement pour les mêmes raisons évoquées précédemment.

Appelés à se prononcer sur une échelle de 1 à 10, sur leur stress au travail, 25% des agents le chiffrent à plus de 8, et la moyenne atteint tout de même 6 !

Si une très grande majorité d'agents se trouve satisfaite dans divers domaines tels que les horaires de travail, l'équilibre vie privée - vie professionnelle, le contenu du travail, il n'en est pas de même

quand il s'agit de la rémunération, de la répartition de la charge de travail, de la reconnaissance du travail et surtout des possibilité de promotion.

Cette enquête semestrielle, menée maintenant depuis plus de dix ans, avec un panel de questions sensiblement identiques, permet de mesurer sur une longue période les évolutions du climat social dans les directions rattachées à Bercy.

Si quelques éléments ont toujours marqué une défiance des agents face aux réformes successives engagées et une insatisfaction permanente sur quelques critères tels que le niveau de la rémunération ou les possibilités de promotion, jamais le pessimisme n'aura été aussi prégnant sur une aussi longue, période dont on peut aisément dater l'origine à l'automne 2007.

Pour FO , l'intérêt d'une telle enquête n'a de sens que si ses conclusions permettent aux autorités ministérielles de prendre conscience du désarroi de leurs personnels dans leur vie professionnelle, et d'infléchir en conséquence leur politique.